

VOUS ÉCRIT

AFFAIRE LYHANNA : QUAND L'ÉTAT CHERCHE DES FUSIBLES AU LIEU D'ASSUMER SES RESPONSABILITÉS



Le meurtre de Lyhanna est un drame insoutenable. Nos pensées vont à sa famille, à ses proches et à toutes les victimes qui attendent de la Justice qu'elle puisse les protéger.

Comme trop souvent après une telle tragédie, l'émotion légitime laisse rapidement place à la recherche de responsabilités individuelles. Magistrats, greffiers, enquêteurs, travailleurs sociaux deviennent alors les cibles d'une indignation politique soigneusement orientée.

La motion des personnels du tribunal judiciaire d'Auch publiée mardi, rappelle pourtant une réalité connue de tous : la Justice est placée sous tension depuis des années et les alertes des professionnels et de leurs représentants restent largement ignorées. Quels que soient les résultats de l'enquête en cours, un constat s'impose déjà : notre pays est confronté à un problème systémique dans le traitement des violences, notamment sexuelles. **Les 70 000 procédures** (probablement davantage) en attente concernant des faits d'agressions sexuelles ou de violences sur mineurs en disent long sur l'état des moyens accordés à la Justice et sur l'écart grandissant entre les besoins de la population et les capacités réelles de l'institution à y répondre.

À la **Protection Judiciaire de la Jeunesse**, nous savons que personne n'est à l'abri. Des milliers de mineurs sont aujourd'hui en attente d'une prise en charge éducative. Nous savons qu'un drame peut survenir avant même qu'un jeune n'ait rencontré un éducateur ou qu'une mesure judiciaire ait pu être mise en œuvre.

Les responsables politiques portent une responsabilité majeure dans l'affaiblissement de la Justice. Mais ils ne sont pas les seuls. À tous les niveaux de l'institution, certains hauts fonctionnaires acceptent de mettre en œuvre des orientations dont ils connaissent les conséquences. Chacun conserve une part de responsabilité dans les arbitrages qu'il accepte, dans les alertes qu'il fait remonter ou qu'il choisit de taire.

De la même manière, la CGT-PJJ regrette également qu'à chaque crise émergent des voix toujours promptes à accompagner les discours du pouvoir, à réclamer des sanctions ou à désigner des responsables avant même l'établissement des faits. **Se présenter comme défenseur des personnels** tout en reprenant les raisonnements qui les exposent à la vindicte publique constitue une étrange conception du syndicalisme.

VOUS ÉCRIT

Pour la CGT-PJJ, le rôle d'une organisation syndicale n'est **ni de servir de caution aux communications ministérielles**, ni de participer à la recherche de boucs émissaires. L'indépendance syndicale ne se mesure pas à sa proximité avec les décideurs, mais à sa capacité à défendre les personnels lorsque soufflent les vents contraires.

La CGT-PJJ REFUSE

- **Nous refusons** que les professionnels de terrain deviennent les boucs émissaires d'un système dont ils subissent eux-mêmes les conséquences.
- **Nous refusons** que des dysfonctionnements systémiques soient transformés en fautes individuelles.
- **Nous refusons** que des responsables soient désignés publiquement avant même les conclusions des enquêtes. Derrière les polémiques médiatiques, il y a des agents exposés à la vindicte publique, aux menaces et au harcèlement.
- **Nous refusons** cette logique qui consiste à masquer les carences budgétaires et les suppressions de moyens derrière un discours permanent sur l'organisation, au prix d'une culpabilisation injuste des personnels.

Nous attendions d'un garde des Sceaux qu'il protège les personnels placés sous son autorité et qu'il garantisse la sérénité nécessaire à l'établissement des faits. Force est de constater qu'il a échoué, il lui appartiendra dorénavant d'en tirer toutes les conséquences.

La CGT-PJJ s'interroge enfin sur les garanties d'indépendance des enquêtes administratives lorsque celles-ci sont conduites par une inspection placée auprès du ministre qui s'est lui-même publiquement exprimé sur les responsabilités supposées des agents concernés.

La recherche de la vérité exige du temps, de la rigueur, de l'indépendance et de la retenue. Elle ne saurait être remplacée par la désignation précipitée de coupables sur la place publique.

Lorsque les moyens manquent, les drames deviennent possibles. Lorsque les drames surviennent, l'État cherche des coupables. Il serait temps qu'il commence par assumer sa part de responsabilités.

La PJJ n'est pas assez riche d'agents pour qu'elle ait le droit de les négliger

